



Alternative Citoyenne pour Beauchamp

VOS élus



Patrick
PLANCHE



Sylvia
CERIANI

En ce début d'année 2012, permettez-nous tout d'abord de vous présenter tous nos vœux de réussite dans vos projets et bien évidemment nos vœux de santé pour tous.

2011 a été une année particulièrement difficile. La crise européenne que nous traversons reste dans nos têtes, l'actualité battant au rythme quasi quotidien des négociations entre chefs d'État et des angoisses permanentes entretenues par les « sentences des agences de notation ».

A Beauchamp, comme ailleurs, la précarité a progressé et de plus en plus de familles se trouvent confrontées à de nouvelles difficultés.

Cette année, la vie municipale s'est focalisée sur la question de la dette et l'envolée des taux d'intérêts liés aux prêts toxiques DEXIA contractés en 2007 par M. LAVAUD et son équipe.

Chaque jour des communes assignent la Banque DEXIA en justice, ne pouvant plus faire face aux échéances d'emprunts alors que M. le Maire contracte un nouvel emprunt avec... DEXIA ! (lire p.3)

Présents tout au long de l'année dans les commissions et Conseils Municipaux pour représenter les intérêts des Beauchampois, nous avons apporté une autre analyse aux questions qui touchent la gestion de notre commune et vous avons régulièrement informé.

Après 4 années de plus aux commandes, la municipalité s'accorde un satisfecit sur un bilan pourtant minimaliste ; qui peut y croire ?

2012 sera une année électorale importante avec deux grands rendez-vous.

Nous souhaitons qu'une nouvelle majorité mette en place une politique répondant aux besoins de la société française : éducation, protection sociale, emploi et logement.



La réforme territoriale dont nous commençons à voir les dégâts sur nos communes devra être abrogée. Un réel débat public et démocratique permettra un nouveau fonctionnement des collectivités.

Nos vœux pour 2012 :

- De la concertation avec les habitants (Plan Local d'Urbanisme, aménagement de nouveaux locaux pour l'accueil de loisirs, des tribunes du stade, etc...),
- De la transparence concernant les finances communales,
- La reconnaissance et le respect du personnel communal,
- Une mutualisation des moyens dans le cadre de l'intercommunalité (voir p.4),
- La concertation avec les riverains pour la réhabilitation des rues,
- Le maintien et le soutien du commerce de proximité et de l'artisanat,
- Une vraie politique environnementale.

Lors de nos réunions, nos ateliers, nos débats, venez partager vos idées et préparons ensemble l'avenir à Beauchamp.

Venez nous rejoindre !

Vos élus sont à votre disposition au 09 72 11 93 38 ou par courriel : contact@alternative-beauchamp.fr

Sylvia CERIANI et Patrick PLANCHE



un nouveau (demi) Centre de Loisirs ?

Si l'on en croit l'appel d'offre en cours jusqu'au 16 janvier 2012, la municipalité recherche un maître d'œuvre « pour la construction d'une structure d'accueil de loisirs élémentaire (6-12 ans) ».



Oubliés les 3-6 ans et la structure unique comme celle qui était déjà en place qui permet de mutualiser les moyens et le personnel, d'en finir avec l'occupation problématique de l'école maternelle des Marronniers et surtout de ne pas diviser les familles sur différents établissements ?

du nouveau au centre-ville ?

Les travaux de mise en conformité et de réfection des cheminements piétons réalisés en fin d'année au centre-ville n'auront pas permis une nouvelle réflexion autour du stationnement.



Les automobiles empiètent toujours sur les espaces piétons et les sorties de véhicule se font au risque de renverser des conducteurs de deux roues.

13 élus !

Avec 13 élus présents sur 22, la majorité municipale a encore battu des records d'absentéisme lors du dernier conseil municipal alors que nous n'en sommes qu'à mi-mandat. « L'action publique se travaille au quotidien » comme l'explique M. LAVAUD dans son bilan.



mains dans les poches...

La commission pour l'accessibilité créée en 2008 par la municipalité de Beauchamp, n'a jamais été convoquée. Pourtant, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » demande une prise en charge progressive, citoyenne et responsable de la part de tous les acteurs de la vie publique. Trente ans après la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, elle vient préciser les dispositions et surtout mettre en place des obligations (au lieu des incitations).

Les dispositions concernant l'accessibilité à l'éducation, à l'emploi mais aussi au cadre bâti - particulièrement les établissements recevant du public (ERP) - ou aux transports sont principalement à destination des collectivités territoriales.

Cette commission avait donc du travail en perspective ...

La progressivité des échéances introduite dans la loi avait pour vocation de ne pas mettre en difficulté ces collectivités qui n'avaient pas respecté l'esprit des lois successives. Malgré cela, nombre d'entre elles, et notamment Beauchamp, attendent le dernier moment pour tenter de se mettre en règle ...

Sur le plan de la voirie, nous demandons depuis 2001, un diagnostic de l'ensemble des rues afin de pouvoir prioriser les travaux. En 2008, le choix de l'UMP-Beauchamp pour la réfection de certaines rues ne nous était pas apparu évident au regard de leur fréquentation et de leur état. Des réfections non programmées et l'annonce de la rénovation de l'avenue des Sapins (encore une fois!), nous interrogent sur « les politiques » menées par « les municipalités » successives. Elles dénotent une absence de réflexion manifeste au niveau des investissements. De plus, le programme de « l'actuelle majorité » ne prévoyant pas de concertation avec les citoyens, il n'est guère étonnant que les préoccupations des Beauchampois ne soient pas entendues. Ainsi, aujourd'hui, nombreux sont ceux qui connaissent les embûches qui les attendent en se rendant au centre ville, au marché ou à la gare (chaussée Jules César, Avenue Georges Clémenceau, ...). D'autant plus, s'ils éprouvent une difficulté : incapacité permanente (déficience sensorielle, motrice ou cognitive, vieillissement), tem-

poraire (grossesse, accident, maladie...), de circonstances extérieures (accompagnement d'enfants en bas âge, poussettes...) ou encore s'ils doivent tirer une valise ou un panier roulant. En effet, les trottoirs défoncés, étroits peuvent être de véritables pièges. Souvent, on se trouve dans l'obligation de descendre sur la chaussée pour passer. Ne parlons pas des mauvaises conditions météorologiques, qui ont, ces derniers hivers, dégradé encore un peu plus l'état de nos trottoirs et chaussées...

Sur le plan des ERP, des bâtiments restent inaccessibles. Ainsi à la Chesnaie, l'apprentissage de la musique ou la participation aux manifestations ne sont pas ouverts aux personnes à mobilité réduite. Une faible partie seulement du bâtiment est accessible.



Fait encore plus marquant, le forum des associations de septembre 2011 ne comportait aucune indication sur la présence d'un ascenseur et bon nombre d'entre nous ont dû porter leur poussette ou attendre tout simplement à l'entrée que le conjoint aille aux inscriptions.

Sur le plan de l'emploi, la ville reste en dessous des 6 % de l'effectif total des personnels. Lors du Conseil Municipal du 15/12/2008, le Maire s'exprimait ainsi : « Quant à l'intégration des personnes handicapées dans l'effectif du personnel communal, il convient que leurs capacités soient en concordance avec les postes proposés ». Les collectivités ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Il a pour objectif l'incitation à l'embauche : en percevant les contributions des collectivités en défaut et en redistribuant ces sommes à des fins d'accessibilité aux emplois (poste de travail, accession aux locaux ...) vers les collectivités qui se mettent en règle. Pour pallier ses insuffisances, la commune vient de passer un appel d'offre pour

un marché (septembre 2011) ayant pour objet : « Le diagnostic portant sur la gestion de l'obligation d'emploi des Travailleurs Handicapés ». Tout un programme !

Comme d'habitude, la municipalité, après avoir ignoré cette obligation, fait appel à des techniciens (non élus) pour minimiser sa responsabilité politique évidente.

Au lieu de voir nos élus, bien involontairement pour la plupart d'entre eux, « les mains dans les poches », il suffirait peut-être simplement que la commission pour l'accessibilité travaille en transversalité avec les autres commissions et que soit régulièrement posée la question :

« Ce choix permet-il l'accessibilité pour tous ? ».

d'un emprunt toxique à l'autre

Dans son édito de janvier 2012, le Maire débute par « Engagements pris, engagements tenus ». Lesquels ? En tous les cas, pas celui « d'une gestion saine, équilibrée et responsable » comme il le décrit plus bas.

Il nous annonce avoir renégoié le prêt avec la banque DEXIA.

A l'heure où de nombreuses villes assignent cette banque devant les tribunaux pour tromperie, M. le Maire re-signe un nouveau prêt avec elle (cherchez l'erreur !).

Lors du dernier conseil municipal, nous avons eu connaissance, dans la communication des décisions prises par le maire, d'un **nouveau prêt de 6.124 681,24 € sur 26 ans signé avec DEXIA** le 22 novembre 2011.

Jusqu'en 2037, le taux est calculé en fonction du cours de change EUR/CHF (à titre exemple : au 31 décembre 2011 le cours du change EUR/CHF étant proche de 1.2, notre **taux d'intérêt** appliqué au décompte des intérêts serait de **14,50%**).

Les tensions sur le cours de l'euro pourraient nous conduire à la catastrophe. (ex : en août 2011 le cours de change EUR/CHF (franc suisse) était à 1 ce qui déterminait un taux d'intérêt de 26,05% !).

Pour les sept années suivantes une indexation sur le taux de l'EURIBOR sera pratiquée (qui peut dire aujourd'hui quel sera le taux en 2037 ?).

Merci pour les générations futures !

Qui conseille qui dans le domaine financier à la mairie de Beauchamp !

Le dossier complet est à votre disposition sur notre site :

www.alternative-beauchamp.fr



M Lavaud, M^{me} Nordmann, l'UMP n'a pas tous les droits à Beauchamp ! En tout cas, pas celui de recouvrir systématiquement les affiches des associations beauchampoises.

Bien sûr, les panneaux d'affichage sont trop petits, en nombre insuffisant et malgré nos préconisations, il n'y a pas d'affichage d'opinion à Beauchamp.

Cependant, la démocratie impose le respect. Campagne ou pas, tout recouvrir avec acharnement bafoue le droit d'expression des associations.

Merci d'y mettre bon ordre.

les habitants du Stade négligés ?

Avec le BIJ (Bureau Information Jeunesse) qui déménage au centre ville et le centre de loisirs des petits au Marronniers, ce sont encore des services municipaux qui disparaissent à proximité du Stade.

Remplacés par ... rien !

Voici 3 ans que nous demandons pour les habitants du quartier la réouverture d'un commerce de proximité, une antenne de soutien scolaire et d'alphabétisation, la gratuité de certains transports, la pose de panneaux d'information ... en vain.

commerces à vendre

Cette année encore, plusieurs commerces ont fermé à Beauchamp. La plupart ont obtenu l'autorisation de la Mairie pour être transformés en habitations. Nous déplorons vivement l'absence de volonté de la municipalité de maintenir ces commerces de proximité, de qualité et indispensables à la vie d'une commune.

Faudra-t-il attendre la fin du commerce à Beauchamp pour s'en inquiéter ?

Les collectivités locales ont un outil à leur disposition qui leur permet de préempter afin d'acquérir ces locaux et de les mettre à disposition de jeunes commerçants moyennant un loyer abordable.

En travaillant avec les commerçants de Beauchamp, nous trouverons des solutions pour sauver notre commerce de proximité.



l'invasion



Chaque dimanche matin c'est la même chose, le centre ville est envahi par les camions des commerçants à qui l'on ne propose pas d'autre choix. Pourtant les solutions existent... manque la volonté de la municipalité!



Les riverains subissent et ceux qui sont dans l'obligation de prendre leur voiture pour faire leur courses sont pénalisés (personnes âgées ou personnes dont la mobilité est réduite, habitants des quartiers éloignés ou des villes voisines...). Et c'est notre marché pourtant réputé qui voit sa fréquentation diminuer.

Pour les personnes malvoyantes, une version de ce document peut être obtenue en grands caractères sur simple demande au 09 72 11 93 38

ont participé à la rédaction de ce bulletin :
Régis BRASSEUR
Sylvia CERIANI
Serge MULLER
Christine NAIL
Patrick PLANCHE
Pascal SEIGNÉ
Lucien TAUZIA
Xavier TERRASA
Antoine WALTER

ce sera donc 10 communes !

Le pire est passé mais le meilleur reste à faire ! Le préfet du Val-d'Oise, Pierre-Henry MACCIONI, a réuni le 10 novembre 2011, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). Celle-ci devait se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val-d'Oise.

Dans ce projet remanié en octobre dernier, la « super » communauté d'agglomération à 16 communes envisagée en début d'année (cf. notre précédent bulletin) a été abandonnée. En contrepartie, 10 communes (Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles en Paris, Franconville, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny) s'engageaient à élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire commun.

Cette contre-proposition a été retenue à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions. Ce nouveau schéma a donc été arrêté par le préfet le 11 novembre 2011.

Nous voilà donc engagés dans une démarche étendue qui, nous l'espérons, apportera plus de résultats que celle entamée depuis 2006 par les 6 communes constituant la Communauté d'Agglomération du Parisis.

En effet, vous êtes nombreux à l'avoir constaté depuis sur vos feuilles d'impôts, une nouvelle rubrique est apparue : la somme due au titre de l'intercommunalité. Alors que la mutualisation des transports publics, de l'eau, des déchets ou des équipements sportifs devaient permettre des « économies d'échelle » en partageant les factures, force est de reconnaître que les beauchampoises n'y ont vu pour le moment aucune économie...

La faute à cette coquille vide conçue autour de 6 communes sur laquelle nous alertions dès 2005 !

La création d'une intercommunalité entraîne automatiquement une augmentation des dotations de l'Etat. Faute de volonté politique, certains Maires créent des coquilles vides pour se conformer à la loi, sans réel projet.

Et si les dépenses en tout genre augmentent en échappant au débat public, les effectifs communaux ne maigrissent pas en proportion. On ne mutualise pas, on multiplie.

L'intercommunalité doit permettre la mise en œuvre d'un ensemble de projets ambitieux et cohérents notamment dans les domaines suivants : développement économique, déplacements et voiries, préservation de l'environnement, implantation et mutualisation de grands équipements, politique de l'habitat... Il n'en est toujours rien et nous le regrettons toujours.

Avec l'arrivée de 4 nouvelles communes, il est plus que temps d'initier un véritable projet de territoire où l'intérêt des habitants prévaudra plus que la couleur politique des villes et leurs projets individuels. Il est plus que temps de supprimer des doublons entre communes et communauté d'agglomération et freiner certains investissements.

Supprimer les doublons ? Pourtant c'était l'idée de départ...



question d'argent

Quand on évoque les nouvelles dépenses de l'intercommunalité, les indemnités d'élus en font également partie. Celles du président et des 5 autres maires viennent s'ajouter à celles touchées dans leurs communes alors que l'objectif est de mutualiser les compétences. A l'inverse, des élus impliqués au niveau communal et intercommunal ne perçoivent aucune rétribution pour leur implication et le travail réalisé au sein des 2 structures.

Ce débat a tourné court lors du dernier conseil communautaire puisque les 6 maires n'ont pas souhaité touché à leurs émoluments (jusqu'à 3763 € brut par mois) afin, pourtant, de mieux répartir l'enveloppe. Ils ont préféré proposer une augmentation des dépenses pour verser une indemnité de 41,81 euros bruts par mois aux simples conseillers.

Dans l'intérêt de qui ?

www.alternative-beauchamp.fr

nous contacter : 09 72 11 93 38 / contact@alternative-beauchamp.fr